
DÉLIBÉRATION DE_2023_074

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MONTAZEAU sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 18 septembre 2023

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Éric FRÉTILLÈRE, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Magalie LEPLET-COLLAS, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Jean-Thierry LANSADE représenté par Jean-Luc FAVRETTO, Karine LEY représentée par Jean-Louis REY, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Marc GRANDY représenté par Yves JACQUELIN, Jocelyne ARSIGNY représentée par Thierry BOIDÉ, Cyril BARDE représenté par Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO représentée par Ghislain PANTAROTTO, Lucette MOUTREUIL représentée par Jean-Pierre CHAUMARD, Gilles TAVERSON représenté par Magalie LEPLET-COLLAS

Secrétaire : Jean-Pierre CHAUMARD

Membres en exercice : 32 Présents : 20 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'inscription au BP 2023 d'un emprunt de 2 251 680.80 €.

Considérant que les subventions ne sont pas encore toutes encaissées par la collectivité et considérant la réalisation anticipée des investissements faites sur le programme pluriannuel 2018-2024, il indique qu'il est nécessaire de procéder à un emprunt de 2 000 000.00 €.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à prendre connaissance de la proposition faites par le **CRÉDIT MUTUEL du SUD OUEST, FÉDÉRATION du CRÉDIT MUTUEL DU SUD OUEST** :

Montant du prêt en euros	2 000 000.00 €
Durée	300 mois
Taux fixe (% l'an)	3.8900 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Échéances constantes
Montant des échéances	31 366.78 €

Commission d'engagement	2 000.00 €
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMSO et décide en conséquence :

➤ **Article 1** : le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessus.

➤ **Article 2** : le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Président,
Thierry BOIDÉ